

Quelle prise en compte des « usages » dans la conception des espaces publics urbains?

Le cas de la place de la République à Paris

Morgane Delarc

Si l'attention aux usages – notamment piétonniers – dans les aménagements contemporains n'est pas exempte d'idéologie, elle peut être un gage de qualité des projets. Morgane Delarc montre également, à travers l'exemple du réaménagement de la place de la République à Paris, que la notion « d'usages » peut constituer un analyseur des formes de coopération entre les différents professionnels mobilisés dans les projets urbains.

Le réaménagement des places à Paris est aujourd'hui un enjeu d'urbanisme majeur¹, l'espace public « [devant] constituer un lieu d'expérimentation de la ville partagée, [...] pour qu'une priorité soit accordée aux piétons, aux circulations douces, à la nature et au lien social »². Dès 2008, le projet de réaménagement de la place de la République³ avait été lancé, préconisant de concevoir une « grande place populaire du XXI^e siècle »⁴. Parmi les objectifs, il s'agissait d'intégrer les « nouvelles mobilités et mieux partager l'espace public » et de renforcer la convivialité des usages.

L'attention aux usages a constitué un fil directeur du projet de la ville de Paris (maître d'ouvrage) dans toutes les étapes du projet : la concertation préalable menée par la ville et le collectif BazarUrbain, les études de la direction de la Voirie et des déplacements (DVD) de Paris avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et la RATP ; la phase de conception menée par l'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée en 2009, l'agence d'architecture TVK (Trévelo et Viger-Kohler) associée à deux cabinets de paysagistes, Martha Schwartz Partners et Areal, à AIK/Yann Kersalé pour la conception lumière, et au bureau d'études techniques ATEC Ingénierie, ainsi que dans la deuxième phase de concertation réalisée par TVK et l'agence Ville Ouverte ; enfin, dans la programmation qui associe la ville et les programmistes Attitudes urbaines et ER.AMP (Emmanuel Redoutey – Assistance à maîtrise d'ouvrage)⁵.

¹ Au cours de l'actuelle mandature d'Anne Hidalgo (2014-2020), sont en projet les places de la Bastille, d'Italie, de la Nation, Gambetta, de la Madeleine, du Panthéon, et des Fêtes.

² Extrait de la note d'Anne Hidalgo, à l'attention de Jean-Louis Missika, adjoint à la maire, chargé de l'Urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité.

³ La place de la République a été livrée en juin 2013.

⁴ Source : mairie de Paris, 2009, *Marché public de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure de concours restreint européen : aménagement de la Place de la République*, programme d'aménagement.

⁵ Les différentes étapes du projet sont les suivantes : 1. concertation, depuis la première réunion publique en décembre 2008 jusqu'à décembre 2010 ; 2. définition du programme, diagnostic APUR, diagnostic des usages, décembre 2008 à mars 2009 ; 3. concours de la maîtrise d'œuvre d'avril 2009 à janvier 2010 ; 4. une seconde phase de programmation, études de maîtrise d'œuvre, depuis 2010 ; 5. travaux préparatoires des concessionnaires et travaux d'aménagement, juillet 2011 au printemps 2013. Livraison en juin 2013.

Les usages comme fil directeur du projet

L'usage, mot employé par les professionnels dans le projet de la place de la République de manière différenciée, forme un *leitmotiv*. Il est devenu un terme commun, intégré à un vocabulaire courant à chaque étape du projet. Il a été aussi un outil et un facilitateur d'échanges et de compréhension pour les différents professionnels mobilisés.

« L'usage » a d'abord été un point de départ dans la définition des impératifs du projet. Dans le diagnostic réalisé par la ville de Paris, la RATP et l'APUR (2008), de mars à septembre 2008, les usages constituent des points d'attention des études préalables et figurent explicitement au rang des objectifs formulés (« Quels usages développer à la fois à l'échelle des quartiers et à l'échelle d'une grande place d'envergure ? », p. 68). Suite aux résultats de ce diagnostic, le collectif BazarUrbain, mandaté spécifiquement pour la concertation de décembre 2008 à mars 2009, a recueilli la voix des usagers, en commençant à travailler sur la préfiguration des usages de la place : « L'usage des kiosques n'est pas dérangeant. Franchement, ils sont biens, ils sont beaux et ils sont utiles [...] »⁶ ; « Quand on regarde ces photos, on voit des espaces verts on se dit : "ah, c'est merveilleux ; c'est un endroit où les gens vont pouvoir aller se promener, se rencontrer", et on se rend compte à l'usage que ce n'est absolument pas le cas »⁷. Un même vocabulaire est employé par les professionnels de la concertation, la maîtrise d'ouvrage mais aussi par les habitants et usagers sollicités qui réemploient ce terme.

L'attention aux usages a aussi été un moyen de répondre à des besoins spécifiques en fonction de catégories d'usagers. Ces usagers sont définis par leurs âges (les enfants), mais aussi par leurs situations géographiques et leurs liens à la place de la République, dans le cadre d'une réflexion sur les usages par échelles. Ainsi, la direction de la Famille et de la petite enfance (DFPE) de la ville de Paris, investie de cette question, a choisi, en privilégiant l'échelle locale autour de la place, de faire une ludothèque de plein air à l'usage des enfants, dénommée « L'R de jeux ». Le travail de programmation des usages de la place, mené par Attitudes urbaines⁸ et ER.AMP, a été centré sur des diagnostics d'usages, abordés aux échelles locale et métropolitaine, à partir desquels trois scénarios privilégiant les usages culturels ont été proposés. Le premier scénario, « République au quotidien », se focalisait sur les trois arrondissements jouxtant la place (les 3^e, 10^e et 11^e), « Paris hors les murs » sur la métropole parisienne, tandis que le scénario « Port d'attache », finalement retenu, définissait des usages à l'échelle du « Paris Monde ». Le premier scénario associait l'idée d'un café, du ludique et d'un espace d'information/orientation ; le second proposait une vitrine des grands musées de Paris et un « café-lecture » ; le dernier, un pavillon pérenne abritant un « café monde et médias » qui répondait à la volonté d'ouverture sur le monde.

L'usage a aussi pu être défini globalement comme thème de réflexion et thématique fédératrice lors du travail de conception de TVK. Toutes les interprétations des usages par l'ensemble des professionnels de l'équipe de maîtrise d'œuvre ont été assemblées (Bourdin 1999) par TVK lors de la phase de dessin du projet. Le projet, dans les grandes lignes, visait à « reconquérir »⁹ l'espace public par la création d'un grand parvis côté nord, réservé aux circulations douces et à amorcer une liaison piétonne en direction du canal Saint-Martin. Depuis une vingtaine d'années, cette expression de reconquête sous-entend que le piéton doit pouvoir reprendre ses droits sur la voiture dans le partage de l'espace public, mais pose plus largement deux questions : à qui appartient l'espace public, et pour qui l'aménage-t-on ? Les architectes souhaitaient permettre une appropriation libre, ne pas figer les usages sur la place mais travailler sur la continuité des espaces sans créer d'interruptions. Plusieurs questions se posaient lors des premières réunions : « où faire le marché éventuel ? », « où faire le grand défilé ? ». La proposition d'aménagement de TVK a cristallisé

⁶ Source : « Marche des élus, le 22 janvier 2009, 13 h », p. 72, in BazarUrbain. 2009. *Carnet des retranscriptions des marches commentées (entre le 18 décembre 2008 et le 19 février 2009)*.

⁷ Source : « Marche patrimoine, le 3 février 2009, 14 h », p. 156, *ibid.*

⁸ Mission de programmation des usages et activités des pavillons et espaces parvis de la place de la République à Paris.

⁹ Terme employé par la ville de Paris.

l'ensemble des intérêts portés aux usages en proposant un « énorme plateau, le plus grand et le plus large possible [...] et surtout éviter de figer des usages à un endroit, mais de permettre de manière permanente, sur des temporalités courtes ou longues, une réversibilité des usages [...] »¹⁰.

Le travail des professionnels et les usages

Les professionnels ont dû coopérer (Bobroff 2001) et négocier (Jouve 2003) afin d'apporter leurs visions du projet et leurs savoirs respectifs pour la requalification de la place de la République. Lorsque TVK demande à AIK/Yann Kersalé de définir des usages nocturnes, ses chefs de projet y répondent par le dessin d'un « parcours géo-poétique », et associent l'aménagement aux émotions qu'ils peuvent inspirer aux passants. Leur culture professionnelle propre a ainsi nourri le projet. Un autre exemple de cette coopération constitue la réflexion autour de la conception de la fontaine, destinée à mettre en valeur l'eau comme élément d'histoire¹¹. JML Consultants, en charge de la conception de la fontaine au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre, répond d'abord à la proposition d'AIK de réaliser un bassin à vagues, qui ne peut pas se faire pour des raisons techniques, puis propose que les usagers puissent s'asseoir autour et marcher dedans : la fontaine n'est plus considérée comme un ornement, c'est une fontaine qui peut être dite « d'amusement » d'après l'usage qui en est fait. La fontaine est donc un élément de patrimoine mais aussi de jeu. Le loisir et le ludique s'immiscent ainsi dans la production de l'espace public dès la phase de concertation menée par BazarUrbain, puis Ville Ouverte, qui traduisent certaines demandes des usagers en usages ludiques.

Un autre exemple de manœuvre de coopération face à la forte division du travail est le processus de conception ou de conservation de la végétation de la place. Ce sujet a été abordé dès le programme d'aménagement avec la question des arbres à remplacer, puis en concertation, et fut ensuite associé à la question du confort et du paysage pour l'utilisateur. TVK, associé aux paysagistes, avait proposé dès le concours de conserver le double alignement d'arbres sur la place. Il a été décidé de limiter la gamme végétale aux arbres, de diversifier les essences mais aussi de valoriser, par la végétation, le patrimoine parisien et le confort thermique à l'usage. Cette thématique a créé un dialogue entre sept équipes de professionnels avec un intérêt commun pour les questions d'usages : TVK, la direction des Espaces verts et de l'environnement (DEVE), la DVD, les paysagistes de Martha Schwartz Partners et Areal, le bureau d'études Transsolar, les architectes des bâtiments de France (ABF) et la RATP. Les paysagistes ont proposé une seconde essence d'arbres : le févier d'Amérique avec le platane. La DEVE, la DVD et TVK ont repensé les nivellements afin de remplacer les arbres existants et d'en planter quelques autres, ce qui a eu une influence globale sur la forme et l'accessibilité du plateau. Ici, travailler les usages par le paysage se traduisait par la réalisation d'un grand espace qui incite à y rester, ce qui met en lien l'usage et l'hospitalité des espaces publics. Transsolar a établi les calculs selon la force du vent, la présence d'ombres et de lumière pour qualifier le confort de l'utilisateur. Ces propositions et interventions professionnelles pour un même objet ont dû se répondre et se compléter.

Bien que certains usages spécifiques soient mis en exergue dans le travail des professionnels de l'aménagement – l'usage ludique, l'usage sportif, les usages du piéton, etc. –, l'usage dans le projet d'espace public semble permettre de répondre à toutes les fonctions urbaines : se déplacer, jouer, faire du sport, se détendre... Parler de l'usage, c'est parler des nouvelles façons de vivre dans l'espace public, et donc de l'adaptation de ces espaces, mais c'est aussi parler de l'évolution du « faire l'espace public » qui doit s'adapter à de nouveaux comportements sociaux. La question pour les professionnels de l'aménagement est enfin celle de la prise en compte des usages : devraient-ils considérer les usages comme le point nodal du projet et de la communication entre professionnels, ou bien ce mot ne sert-il qu'à parler de besoins ? Se pose donc la question des modes de travail et du point d'ancrage que les professionnels définissent pour coopérer et produire l'espace public.

¹⁰ Entretien mené avec Vincent Hertenberger (de TVK), janvier 2014.

¹¹ La place de la République s'appelait la place du Château d'Eau jusqu'en 1879.

La traduction des usages recensés dans le projet de la place de la République semble avoir privilégié une coexistence de multiples usages. Face à cette écriture de l'usage en amont du projet, les architectes de TVK ont fait le choix d'ouvrir la place, de la laisser libre à une appropriation totale. Par exemple, les bancs, larges et en bois, permettent l'assise mais aussi le repos, notamment des personnes sans abri. Ici, l'appropriation libre a été la transcription de ce que doit être l'usage dans un espace public aujourd'hui à Paris. En témoigne l'ouverture du blog de TVK¹² qui suit régulièrement les usages qui se créent ponctuellement ou durablement sur la place de la République.

Bibliographie

- Atelier parisien d'urbanisme (APUR), direction de la Voirie et des déplacements (DVD) de la ville de Paris et Régie autonome des transports parisiens (RATP). 2008. *Concertation : projet d'aménagement de la place de la République. Diagnostic, pistes de réflexion pour le programme du concours*. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.placedelarepublique.paris.fr/sites/default/files/diagnostic-pistes-de-reflexion-pour-le-programme.pdf.
- Bobroff, J. 2001. « Formulation du projet architectural : relations maîtrise d'ouvrage–maîtrise d'œuvre », in Bonnet, M., Claude, V. et Rubinstein, M. (dir.), *La Commande... de l'architecture à la ville*, tome 1, Paris : Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA), p. 217-229.
- Bourdin, A. 1999. « Les compétences dans l'aménagement urbain », *Cahiers du Ramau. Organisations et compétences de la conception et de la maîtrise d'ouvrage en Europe*, actes des premières rencontres du Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme, n° 1, Paris : Éditions de la Villette, p. 85-92.
- Jouve, B. 2003. « Le double défi des politiques de déplacements urbains : innover dans la forme et sur le fond », in Jouve, B. (dir.), *Les Politiques de déplacements urbains en Europe. L'innovation en question dans cinq villes européennes*, Paris : L'Harmattan, p. 11-45.

Morgane Delarc est doctorante au Lab'Urba (EA 3482), au sein de l'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » (ED VTT). Après avoir travaillé sur le réaménagement de la place de la République à Paris dans le cadre d'un mémoire de recherche, elle mène une thèse en urbanisme sur l'expérience, les savoirs et pratiques des professionnels de l'aménagement. Ses cas d'étude sont les places parisiennes en projet.

Pour citer cet article :

Morgane Delarc, « Quelle prise en compte des “usages” dans la conception des espaces publics urbains ? Le cas de la place de la République à Paris », *Métropolitiques*, 20 janvier 2016. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Quelle-prise-en-compte-des-usages.html>.

¹² Voir ici : <http://republique.tvk.fr>.